ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 33701

Texte de la question

Mme Geneviève Fioraso appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question de la réforme de l'enseignement des sciences économiques et sociales (SES) au lycée. De nombreux enseignants lui ont fait part de leurs inquiétudes pour l'avenir de l'enseignement des SES compte tenu des réductions de moyens dans l'éducation nationale. Cet enseignement, en prise directe avec les réalités économiques et sociales, est au coeur des enjeux sociétaux qui nous préoccupent aujourd'hui : mondialisation, accès à l'emploi pour les jeunes et les seniors, protection de l'environnement, cohésion sociale. Dans un souci de pluridisciplinarité, il pourrait être question de l'introduction de cette matière, sous forme facultative ou non, dans les filières de baccalauréat S et L. Les matières scientifiques ont dernièrement vu augmenter leur volume dans les filières ES et S, alors que, dans le même temps, les sciences économiques et sociales restent cantonnées à la filière ES. Les enseignants m'ont également fait part de leur désaccord sur les modalités d'une concertation bien trop rapide pour élaborer une réforme globale et de fond. Elle le remercie de lui préciser les intentions du Gouvernement sur l'enseignement des sciences économiques et sociales au lycée, et de lui préciser si, oui ou non, un débat de fond sur cette réforme aura lieu avec l'ensemble des équipes éducatives concernées et au bénéfice des futurs citoyens que sont les lycéens d'aujourd'hui.

Texte de la réponse

Le contenu d'enseignement de la filière sciences économiques et sociales a été, effectivement, l'objet d'un travail d'analyse entrepris par une commission mandatée par Xavier Darcos, et présidée par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France. Cette commission était invitée à faire toutes les propositions utiles pour améliorer la qualité des programmes. La prise en compte des préconisations de cette commission dont le travail s'est achevé en juillet 2008, devra s'inscrire dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique qui fait l'objet actuellement de consultations approfondies avec l'ensemble des partenaires concernés. Dès que le ministre de l'éducation nationale aura pris les décisions pour le nouveau lycée, des groupes d'experts seront nommés pour concevoir les nouveaux programmes dans toutes les disciplines, dont les sciences économiques et sociales.

Données clés

Auteur : Mme Geneviève Fioraso
Circonscription : Isère (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 33701
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE33701

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9160
Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 9976